



Bruxelles, le 29 mars 2023

CM 2303/23

Dossier interinstitutionnel:
2023/0087(NLE)

ENER
ENV
CLIMA
IND
RECH
COMPET
ECOFIN
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ivana.dutkova@consilium.europa.eu
bartosz.lercel@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32 2 281 7125
+32 2 281 2062

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le jeudi 30 mars 2023 à 11 heures HEC (heure de Bruxelles) par courrier électronique à l'adresse energy@consilium.europa.eu**
Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/1369 en ce qui concerne la prolongation de la période de réduction de la demande pour les mesures de réduction de la demande de gaz et le renforcement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de cette mise en œuvre
- Adoption
= Lancement d'une procédure écrite

Le Conseil ayant décidé le 28 mars 2023 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter le règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2022/1369 en ce qui concerne la prolongation de la période de réduction de la demande pour les mesures de réduction de la demande de gaz et le renforcement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de cette mise en œuvre, dont le texte figure dans le document **ST 7617/23**.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites à la session du Conseil.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **au plus tard le 30 mars 2023 à 11 heures HEC (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: energy@consilium.europa.eu.
